

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 novembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEVENS—PROTESTATION AU SUJET DE L'ÉTUDE EN
COMITÉ DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES (B)

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège qui a trait non seulement à tous les députés mais aussi au privilège fondamental de la Chambre d'accorder ou de refuser des subsides. Évidemment, si ce droit est supprimé, la Chambre n'existe plus. On peut douter que la Chambre existe, sauf sous la forme d'un simulacre, quand on porte atteinte au droit d'accorder ou de refuser des subsides par suite de violation du Règlement et par le mépris que manifestent les ministres de la Couronne pour le droit du parlement.

● (1410)

Vendredi dernier, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) déposait les crédits supplémentaires (B). Ces crédits supplémentaires demandaient à la Chambre de fournir au gouvernement la somme de 1.75 milliard à l'égard de 49 articles de dépense. Le comité permanent des prévisions budgétaires en général est chargé par la Chambre d'étudier ces crédits et de lui en faire rapport en vue de les accepter entièrement, les réduire ou les refuser.

Le comité de régie du comité des prévisions budgétaires en général s'est réuni lundi soir pour fixer les priorités dans un très bref laps de temps et a décidé qu'il aimerait entendre les ministres au sujet de certaines prévisions budgétaires. Nous avons demandé d'entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), le ministre des Transports (M. Marchand), le solliciteur général (M. Allmand), le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), le ministre des Finances (M. Turner), le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et certains autres ministres.

Le fait est qu'aucune rencontre n'a encore été organisée. Même s'il s'agit d'affecter 1.75 milliard de dollars de crédits, montant supérieur au budget de la plupart des provinces canadiennes, voilà qu'on nous demande d'examiner 49 postes en 10 réunions tout au plus. Si je soulève cette question, c'est que j'estime malheureux de devoir se conformer à cette procédure. Ainsi, les prévisions de dépenses n'auraient pas dû être renvoyées au seul comité des prévisions budgétaires en général, mais à chacun des différents comités intéressés. Il y a sûrement une meilleure façon de procéder avec des dépenses de cette ampleur.

Il s'ensuit que le président du Conseil du Trésor a enfreint l'esprit d'un des règlements fondamentaux de la Chambre en déposant ces prévisions budgétaires supplémentaires et en impartissant un délai—six jours ouvra-

bles—qui trouble effectivement le bon ordre de la Chambre en l'obligeant à examiner—j'insiste sur le mot «examiner»—ces demandes de 1.75 milliard de dollars de deniers publics. Plusieurs ministres ont encore troublé davantage la sérénité de la Chambre en refusant de témoigner dans la limite du délai imparti, délai recommandé par le comité spécial sur les prévisions budgétaires en général. En tant que membres du comité, nous nous trouvons, par suite du geste du président du Conseil du Trésor, tenus à l'impossible.

S'il convient à Votre Honneur, je propose donc, avec l'appui du député de Huron-Middlesex (M. McKinley):

Que l'objet de cette question de privilège soit déferé au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur cette même question de privilège. Je signale à Votre Honneur que depuis que le Règlement actuel de la Chambre dans le cadre duquel nous travaillons a été adopté, les dépenses gouvernementales ont plus que doublé. Je soutiens que l'on abuse de l'article 58(15) du Règlement en vertu duquel la Chambre examine le budget supplémentaire, car le gouvernement invoque de plus en plus cet article pour faire adopter ses prévisions budgétaires à la Chambre. A mon humble avis, cet article n'a jamais été conçu pour servir de la façon dont le gouvernement actuel l'utilise. On n'avait jamais prévu que le comité des prévisions budgétaires en général soit chargé de la responsabilité, dans les limites de temps très étroites prévues par l'article, d'examiner des prévisions budgétaires de l'ordre de 1.75 milliard de dollars.

Je dois faire observer à Votre Honneur qu'il s'agit clairement ici d'une violation du Règlement de la Chambre. J'espère que Votre Honneur traitera la motion du député de York-Simcoe (M. Stevens) avec bienveillance et la fera renvoyer au comité permanent pour que celui-ci en fasse une bonne étude.

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, vous aurez à décider s'il s'agit d'une question de privilège. Je me lève simplement pour vous dire qu'à mon avis le Règlement de la Chambre exige une refonte et je serais très heureux que cette question, entre autres, soit discutée au comité.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si plus personne ne veut exprimer un avis sur la question de privilège, je pourrais signaler que l'honorable représentant a eu l'amabilité de donner préavis à la présidence de son intention de la soulever. L'argument qu'il a invoqué à l'appui de ce qui lui paraissait de prime abord une question de privilège de même que celui que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a fait valoir pour l'appuyer, soulève, de fait, me semble-t-il, un point des plus importants et donc un très sérieux grief quant à la manière dont ce montant considérable d'argent destiné aux dépenses du gouvernement, sera examiné par la Chambre.